

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 30 Mars 2017

26

FAG 026-30/03/17 BM

■ Renouvellement de l'adhésion à APRONET - Association des professionnels internet des collectivités territoriales et paiement de la cotisation 2017

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

APRONET, Association des professionnels internet des collectivités territoriales, a été créée en 2000 pour regrouper les responsables des collectivités territoriales chargés de mission ou chefs de projets TIC administration électronique (informatique, communication, organisation, etc..) pour réfléchir aux évolutions en termes de métiers, de technologies, de services à l'utilisateur.

L'association permet à l'institution de profiter de :

- Un annuaire de plus de 1800 chargés de mission TIC, DSI, chef de projet TIC, webmasters, animateurs multimédia,
- Une liste de discussion, comptant plus de 1300 abonnés, hébergée par le site territorial.fr, liste Web et informatique,
- Neuf réseaux régionaux,
- Des réseaux spécialisés (club intranet - club CIL),
- Une base de connaissance mutualisée, la bourse d'échanges de savoir-faire,
- Des conditions spéciales pour les salons professionnels, les colloques, et toutes actions de formation ou de perfectionnement organisés par les partenaires de l'association APRONET.

La Métropole a adhéré à cette association par délibération HN 016-044/16/CM du 7 avril 2016. il convient de renouveler cette adhésion et de payer la cotisation d'un montant de 750 euros pour l'année 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association des professionnels internet des collectivités territoriales (APRONET) et le paiement de la cotisation 2017 d'un montant de 750 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 Fonction 020 - Nature 6281

Pour enrôlement,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN